HONORAIRES D'AGENCE

HONORAIRES de LOCATION

Location à usage d'HABITATION, VIDE ou MEUBLÉE soumise à la loi du 6 juillet 1989	Visites, Constitution de dossier, rédaction d'actes, Paris (Zone très tendue) • 12€/m² TTC à la charge du locataire
(art.5 loi n°89-462 du 6 juillet 1989)	 12€/m² TTC à la charge du propriétaire Etat des lieux 3€/m² TTC à la charge du locataire 3€/m² TTC à la charge du propriétaire Honoraires d'entremise et de négociation exclusivement à la charge du bailleur offerts
Location exclue de la loi du 6 juillet 1989 (résidence secondaire, logement de fonction, bail professionnel,	30 % du loyer annuel Hors charges + TVA A la charge du locataire
Location Parking, box	180 € HT soit 216 € TTC

GESTION LOCATIVE Usage d'habitation, professionnel et commercial

HONORAIRE DE GESTION	 Loyer CC < à 1000 € → 7% HT soit 8.4 % TTC Loyer CC compris entre 1000 et 2000 € → 6.5% HT soit 7.8 % TTC Loyer > 2000 € → 6 % HT soit 7.2 % TTC
GARANTIE LOYER IMPAYÉS	2.60 % TTC des sommes perçues
TRAVAUX	3.6% TTC des travaux dont les montants sont supérieurs à 2 000 €
DECLARATION DE REVENUS FONCIERS (Aide pour le formulaire cerfa 2044 ou 2072)	Inclus dans les honoraires de gestion
EXTRANET (accès espace personnel, consultation compte,)	3 € /mois TTC
	VENTE

VENIE

Prix de vente	
inférieur ou égal à 100 000 €	10% TTC
Prix de ventre compris entre 101 000 € et 300 000 €	7% ТТС
Prix de vente supérieur à 300 000 €	5% TTC

TVA : taux en vigueur de 20%